

**RAPPORT N° 01/5-77**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL (TDIL)**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La Préfecture de La Réunion a sollicité la Commune afin de monter des projets susceptibles de profiter des fonds affectés aux Travaux Divers d'Intérêt Local pour l'année 2001.

A partir des besoins recensés par la Direction du Développement Social Urbain et de l'Habitat, la Commune a transmis à la Direction des Actions Interministérielles de la Préfecture les intentions suivantes :

- éclairage du Plateau Vert  
de la Cité Cow-Boy au Chaudron                    pour un montant de    200 000 F HT,
- réfection du Plateau Noir  
de la Source (Gabriel Macé)                    pour un montant de    300 000 F HT.

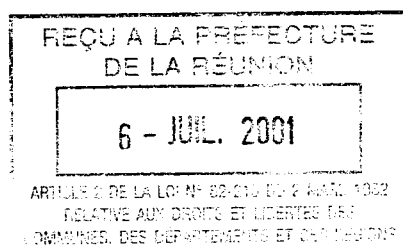
Les subventions octroyées dans le cadre des TDIL se situe autour de 40 % du montant hors taxe d'une opération sans dépasser 400 000 F HT pour une même opération.

Je vous propose, par conséquent :

- d'arrêter la liste des TDIL à réaliser mentionnée ci-dessus et de m'autoriser à les engager ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**  
**Jean-Jacques MOREL**  
**1er Adjoint**



DELIBERATION N° 01/5-77  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL (TDIL)  
DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-77 présenté par le Maire au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat, Aménagement du Territoire, et Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Arrête la liste des Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL) à réaliser, énumérés au texte du Rapport, et autorise le Maire à les engager.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

Pour le Maire absent  
Jean-Jacques MOREL  
1er Adjoint

